

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 21/09/2021

COMMUNE DE TARENTEISE

Présents : Mesdames Mireille TARDY, Danielle RANGER, Bernadette TRANCHAND, Magali TRIOMPHE, Messieurs Mickael BLACHON, Bruno ROYER FOUILLOUX, Serge THIVILLON Frédéric DELOLME, Bruno JOURDAT et Christophe PONCET.

Absents :

M. Pierre LETIEVANT, qui a donné pouvoir à M. Frédéric DELOLME,

Secrétaire de séance : Bruno JOURDAT

L'appel est formulé par Mireille TARDY, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h04.
Après accord des élus, les votes auront lieu à mains levées.

Madame le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 28/06/2021. Mme TRANCHAND demande une modification concernant le point N°2, elle souhaite le voir rédigé ainsi : « Bernadette TRANCHAND explique au Conseil Municipal que deux grosses échéances de remboursement des prêts à court terme doivent tomber à l'automne (120 000 € en octobre et 200 000 € en novembre). Déduction faite du montant des subventions attendues, la Commune prévoit de financer la somme restant à payer à l'aide d'un emprunt à long terme. D'autre part, la Préfecture nous a signaler un déséquilibre budgétaire de 60 k€ sur le budget d'investissement de la commune entre nos dépenses d'investissement et nos recettes. Ce déséquilibre doit être corrigé. Si la Commune ne se conforme pas à cette exigence, elle risque la mise sous tutelle de la Préfecture. Interrogé par Bernadette TRANCHAND, le Trésor Public ne partage pas l'avis de la Préfecture. Il doit nous faire une proposition de décision modificative du budget qui recevrait l'aval de la Préfecture. A ce jour, aucune réponse n'a été apportée et par conséquent, ce point de l'ordre du jour ne peut être voté et doit être reporté à une date ultérieure. »

1. Proposition de l'état d'assiette des coupes 2022 :

Conformément à la programmation des coupes d'assiette pour 2022, l'ONF a programmé une coupe sur la parcelle n°7 estimée à 230m3.

Vote en faveur de l'état d'assiette des coupes pour 2022 : pour à l'unanimité

2. Convention avec le centre musical du Haut Pilat :

Mme le Maire rappelle que le prix pour l'année scolaire 2019/2020 était de 1592 euros. Pour cette année 2021/2022 le prix est de 1624 euros.

Elle propose donc de voter pour la reconduction de la convention.

Vote pour la reconduction de la convention entre la commune de Tarentaise et le centre musical du haut Pilat : pour à l'unanimité.

3. Convention Piscine avec la communauté de commune du pays de Montfaucon :

Mme le maire explique que les tarifs restent inchangés par rapport à l'année scolaire 2019/2020, A savoir 3,40 euros par enfant et par jour.

Elle propose donc de voter pour la reconduction de la convention.

Vote pour la reconduction de la convention entre la commune de Tarentaise et la communauté de commune du pays de Montfaucon : pour à l'unanimité.

4. Convention pour la station météo :

Mme Jeanine Pascal qui s'occupe actuellement de la station météo souhaite passer la main. Un nouveau site d'implantation de station météo a été trouvé, il s'agit de la station de pompage de la commune. Une indemnité de 150 euros par an sera versée à la commune. Mme le Maire informe qu'elle n'a toujours pas reçu la convention correspondante, et ne sait pas encore si la commune pourra diffuser les informations météorologiques ainsi obtenues. Elle demande aux membres du conseil municipal si elle est autorisée à signer la convention.

Vote pour la signature de la convention : à l'unanimité pour.

5. Convention avec le SIEL et le SAGE :

Mme Le Maire demande à Messieurs THIVILLON et PONCET, référents SIEL et SAGE s'ils ont lu les conventions. Puis elle pose cette même question à l'ensemble des élus. L'assemblée se rend compte qu'il y a des problèmes pour ouvrir les pièces jointes sur le logiciel TEAMS. La décision est donc reportée au prochain CM.

6. Indemnité horaire pour les travaux supplémentaires :

L'article 1 de la délibération prise le 15 juin 2021 indiquait : « L'instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droits publics employés dans les fonctions suivantes : secrétaire de mairie, ouvrier municipal et ATSEM ». Or il est impossible pour l'ATSEM de récupérer les heures supplémentaires. Ces heures supplémentaires lui seront donc payées.

L'article 1 ne concerne donc plus que l'ouvrier municipal et la secrétaire de mairie.

Vote pour la modification de l'article 1 de la délibération n°3 du 15 juin 2021 : pour à l'unanimité.

7. Application des 1607 heures dans les collectivités territoriales :

Depuis les lois n°2001-2 du 3 janvier 2001 et n° 2004-626 du 30 juin 2004, la durée de travail hebdomadaire est fixée à 35 heures soit 1607 heures annuelles.

Mme Le maire propose de voter une délibération mentionnant que c'est déjà ce qui se pratique au sein de la collectivité.

Vote pour la pratique des 1607 heures annuelles : à l'unanimité pour.

8. Subvention pour la viabilité hivernale :

Les barrières à neige hors d'usage et mises à la déchetterie. Afin de les remplacer une estimation du métrage de filet ainsi que du nombre de piquets a été faite. Il faudrait environ 500 mètres de filet et une centaine de poteaux. Mme le maire a contacté le département pour connaître les montants de la subvention.. Afin de toucher la subvention (à hauteur de 60%) il est nécessaire que la commune envoie deux devis au département.

Mme le maire propose donc de voter en faveur d'une demande de subvention pour la viabilité hivernale.

Vote pour la demande de subventions pour la viabilité hivernale : à l'unanimité pour.

9. Rappel des taux de la taxe d'aménagement :

Mme le Maire rappelle que chaque année il faut soit confirmer les taux existants soit en voter de nouveaux.

Lors du conseil municipal du 6 octobre 2020 deux taux différents pour la taxe d'aménagement ont été votés :

- 3% pour 90% de la commune
- 5 % pour les zones constructibles.

Après un tour de table Mme. le maire propose de voter pour le maintien des taux actuels.

Vote pour à l'unanimité.

10. Décisions modificatives :

Mme le maire propose le projet de décision budgétaire modificative et des amortissements suivant :

Budget eau et assainissement :

Compte d'imputation	Désignation	Montant des crédits ouverts avant décision modificative	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après décision modificative
Recettes				
2803	Amortissement de frais d'études	2 325,69€	- 133,25€	2192,44€
2813	Amortissement de constructions	7 985,12€	-0,01€	7985,11€
281562	Amortissement de maté riel d'exploitation	778,00€	+ 675,20€	1453,20€

28158	Amortissement d'installation matériel et ouillage techniques	26 938,27€	+0,45€	26938.72€
Dépenses				
6811	Dotation aux amortissements	39 008,13€	+ 541,94€	39550.07€
1641	Annuité emprun	1812,84 €	+9€	1821,84€

Vote pour. à l'unanimité

11. Point financier :

Les prêts à court terme de 61K € et 65K€ prévus au conseil municipal du 29/08/2020 en attente de remboursement de la TVA n'ont pas été débloqués car le remboursement de la TAV a été effectué en janvier.

Les prêts à court terme en attente de subvention de 67K€ et 120 K€ ont été remboursés mi-septembre.

Reste à rembourser le prêt de 200 k€ (en attente de subventions) fin octobre. Il faudra alors contracter un prêt à long terme pour rembourser le reste à payer des travaux.

Questions diverses :

- Concernant les concessions en état d'abandon Mireille TARDY et Pierre LETIEVANT vont se rendre au cimetière le samedi 2 octobre 2021 afin d'effectuer un état des lieux et rédiger les procès-verbaux pour lancer la procédure « d'état d'abandon ». Toujours concernant le cimetière une convention existe entre M. PEYRON et la commune. M. PEYRON accepte que les drains traversant le cimetière s'écoulent dans son terrain.
- Le point a été fait sur les marquages au sol. L'entreprise Signature, suite à la demande de Mme. Mireille TARDY a tracé les lignes pointillées à l'intérieur du bourg. M. Frédéric DELOLME explique qu'il reste à faire les marquages du stop et les passage piétons. L'entreprise ne peut pas les faire tant que le sol est humide(ceci a été fait dans la semaine). La ligne blanche pointillée route des palais sera faite par l'ouvrier municipal.
- Mme le maire aborde le problème de l'isolation phonique de la salle du conseil municipal. Elle demande à l'assemblée si quelqu'un aurait une idée. Dans un premier temps il est retenu l'idée de mettre un rideau sur la porte vitrée qui donne sur l'extérieur et la double porte qui sépare la salle de la bibliothèque. Puis Mme le maire propose de faire faire des devis.
- Mme Bernadette TRANCHAND explique qu'elle a contacté M. Daniel BLANC pour la réfection des planètes du sentier du même nom. Une réunion aura lieu lundi 4 octobre 2021. M. BRUNO JOURDAT et Mme. Magali TRIOMPHE souhaitent y participer.
- Mme Bernadette TRANCHAND aborde sa déception face à l'annulation du marché des producteurs en septembre. M. Mickaël BLACHON, Mme. Magali TRIOMPHE et M. Brunon ROYER-FOUILLOUX expliquent leur difficulté à maintenir un tel évènement compte tenu des nombreuses annulations des participants.

- M. Mickaël BLACHON demande si les chemins ruraux vont être nettoyés. M. Frédéric DELOLME explique que l'épareuse est tombée en panne et que différents devis ont été demandés. Il explique également que certains chemins se « nettoient tout seuls » de par leur utilisation. M. Mickaël BLACHON ne semble pas trouver opportun de nettoyer les chemins en octobre. Selon lui cela serait plus pertinent de le faire en juin avant que les gens commencent à les emprunter.
- M. Frédéric DELOLME prend la parole au sujet du goudronnage des routes de la commune. Il explique qu'il est primordial d'effectuer les travaux de goudronnage sur plusieurs années afin d'adapter le montant en fonction des plafonds de subvention. M. Frédéric DELOLME est entrain de faire un bilan complet pour voir sur combien d'années il faut investir.
- M. Christophe PONCET constate une erreur dans les décisions modificatives du conseil municipal du 30 novembre 2020 et du 8 septembre 2021. Mme Bernadette TRANCHAND se penchera sur le sujet pour voter une modification au prochain conseil municipal.
- M. Bruno ROYERER-FOUILLOUX propose de mettre l'ordre du jour des conseils municipaux 3 jours avant la date du conseil sur l'application Illiwap. La commune possède 269 abonnés sur cette application.
- M. Bruno ROYER-FOUILLOUX demande où en est la fabrication du panneau d'affichage. Mme le Maire explique que la commande a été faite en juin 2021 auprès de M. JACOB..
- Concernant une solution pour faire ralentir la circulation devant l'école Mme. Mireille TARDY a rencontré le responsable de la DDE. Ce dernier doit envoyer les textes règlementaires indiquant ce qui est possible de faire à l'intérieur du bourg. La commission urbanisme va réfléchir sur le sujet pour trouver des solutions.
- Concernant le déneigement de la départementale 37 la convention avec le département est renouvelée. Cet hiver le déneigement de la D37 est donc à la charge du département.
- M. Bruno ROYER-FOUILLOUX explique qu'il a commandé les bacs de recyclage. Il va avoir prochainement une réunion avec le SICTOM pour avoir une date de livraison des containers.
- M. Bruno JOURDAT explique que la CCMP pilote un projet d'amélioration de la desserte forestière du Grand Bois. Entre la Croix de Chaubouret et les Trois Crois. Cela impactera 4 communes : le Bessat, la Versanne, Saint Genest Malifaux et Tarentaise. Ces travaux sont subventionnables à hauteur de : 80% pour la partie création et 50% pour la rénovation. Il resterait encore à la charge des 4 communes 104 K€ dont 45 K€ pour Tarentaise. La CCMP cherche donc d'autres moyens de financement pour pouvoir lancer le projet.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été examinés, Mme le Maire lève la séance à 21h36.